

Le langage égalitaire, entre fausses normes et vraies contraintes

Paru dans Esquisse(s), printemps 2020 (« Entraves »), p.23-31

Le langage *égalitaire, non sexiste, non discriminant, inclusif* (tous termes synonymes en la matière¹), pose de manière aiguë la question de la norme et celle de la contrainte. La première a longtemps occupé le terrain. On la retrouve en toile de fond des trois grandes polémiques ont agité la société française depuis quarante ans : après la création par la ministre Yvette Roudy de la *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes*, destinée à trouver des alternatives aux appellations masculines de rigueur dans la haute administration et le monde politique (février 1984) ; après la demande des femmes ministres du gouvernement Jospin d'être nommées au féminin (juin 1997), entérinée par la décision du Premier ministre et du Président de la République Jacques Chirac d'élargir cette mesure à toute la fonction publique (déc.) ; après la parution d'un manuel d'histoire du primaire comportant quelques points médians dans ses titres de chapitre, afin d'évoquer la mixité des métiers au Moyen-Âge (automne 2017).

À chaque fois, les opposants au changement sont montés au créneau en accusant leurs adversaires de vouloir introduire des questions sociales et idéologiques dans un matériau où elles n'auraient que faire, et même de vouloir détruire la « langue de Molière ». Si le mot *norme* est rarement écrit, c'est son idée qui sous-tend ces critiques : des apprenties sorcières s'en prendraient à ce qui est fonctionnel, beau, accepté et pratiqué depuis toujours, par naïveté, par ignorance, par féminisme exacerbé, et surtout sans comprendre les conséquences dramatiques de cet interventionnisme : « Des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier. » (Déclaration de l'Académie, 14 juin 1984)². Le mot surgit néanmoins ici et là, par exemple sous la plume du médiateur du *Monde*, Robert Solé, interpellé par un lectorat qui se dit « déboussolé par toutes ces libertés prises avec la grammaire ». C'est que désormais, dans ce quotidien, « on écrit *la ministre, une députée*, et même *une colonelle* [...]. Avec une lourde responsabilité, puisque la répétition fait l'usage et que l'usage finit par devenir la norme. » (*Le Monde*, 25 oct. 1999).

Rien de plus juste que cette dernière remarque : qui s'offusque aujourd'hui de ces trois mots ? Si quelques personnes de la droite traditionnelle française continuent de les employer au masculin, le reste du monde francophone n'y voit rien d'autre que l'usage *normal* de cette langue.

C'est qu'il y a effectivement des usages « normaux » et des usages « anormaux » dans une langue, et que le fait d'appeler des femmes avec des noms masculins relève de

¹. On utilise aussi parfois le terme *épïcène*, mais il présente l'inconvénient d'avoir un autre sens plus précis en linguistique (il désigne des termes identiques au féminin et au masculin, comme *journaliste* ou *facile*).

². Les Déclarations de l'Académie de 1984, 2002 et 2014 sont reproduites dans l'ouvrage que j'ai dirigé (*L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Donnamarie, éd. iXe, 2016), de même qu'une dizaine d'articles de ses membres parus dans la grande presse.

l'anomalie. Deux petites décennies ont donc permis à un certain nombre de termes féminins de se réinstaller dans nos bouches et nos écrits, là où l'emploi de leurs homologues masculins posait problème depuis que, « de propos délibéré », certains apprentis-sorciers les avaient condamnés, au risque de « mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage ».

La connaissance de l'histoire de la langue permet en effet de retourner comme un gant l'accusation de l'Académie contre elle-même. Aucun nom masculin de titre, de métier, de fonction, de dignité ne sert à parler d'une femme avant l'époque où naquit cette institution (1635). Ou plus exactement, il y a parfois *une* exception, pour l'activité éminemment symbolique que les lettrés estiment leur pré carré : la parole publique, l'écriture. Depuis l'Antiquité tardive, *aucatrix* (*autrice* dès le ^{xv}^e siècle) est accepté au sens large, pour désigner celle qui agit (« l'autrice d'un crime »), mais refusé au sens particulier de celle qui écrit, qui met en forme une pensée³. Encore cette répugnance n'est-elle pas générale. Ainsi l'imprimeur de Marie de Romieu évoque en 1581 la « Damoiselle aucatrice du precedant discours⁴ », et des nouvellistes chanteront « l'autrice de *Torquate* », Catherine Desjardins, *alias* Mme de Villedieu, jusque dans les années 1680.

À cette époque, néanmoins, un premier lot de termes féminins a commencé d'être condamné, pour signifier que les femmes n'ont rien à faire sur les terrains qu'ils désignent : « Il faut dire cette femme est *poète*, est *philosophe*, est *médecin*, est *auteur*, est *peintre* ; et non *poétesse*, *philosophesse*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc.⁵ ». Un deuxième lot vient s'y ajouter deux siècles plus tard, lorsque l'université s'ouvre aux femmes – ou plutôt lorsqu'elle cesse de leur tenir ses portes hermétiquement closes : les très vieux *avocate*, *chirurgienne*, *officière*, *professeuse*... se voient eux aussi interdits d'usage pour les courageuses osant mettre un pied en terre virile. Enfin, un dernier lot concerne les métiers et les responsabilités qui s'ouvrent – avec la même lenteur – à partir du milieu du ^{xx}^e siècle : la magistrature, la haute administration, l'armée, la police, les fonctions électives. C'est parce que les femmes ont peu à peu investi tous ces domaines que les appellations masculines ont été de plus en plus ressenties comme « anormales », et battues en brèche concrètement, avant de l'être délibérément.

De même, la norme qui veut que « le masculin l'emporte sur le féminin » a été pensée par les académiciens et consorts avant d'être imposée via l'école primaire obligatoire. Deux domaines sont ici visés : une règle d'accord et une manière de conduire un discours. Dans le cas des accords de plusieurs noms de genre différent avec un adjectif, les francophones ont longtemps pratiqué des usages souples, hérités du latin : soit l'accord de proximité, par lequel l'adjectif s'accorde avec le plus proche des termes d'une énumération, soit l'accord au choix, qui consiste à l'accorder avec le terme estimé le plus important. Les deux ont été combattus au nom de normes sociales : la plus grande « noblesse » du genre masculin, en référence à « la supériorité du mâle sur la femelle⁶ ».

³. Voir Aurore Evain, « Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours » [2006], reparu dans A. E. & Sarah Pèpe, *En compagnie*, Donnemarie, éd. iXe, 2019.

⁴. *Les Premières Œuvres poétiques de Ma Damoiselle Marie de Romieu Vivaroise...* Paris, Lucas Breyer, 1981, p. 12.

⁵. Nicolas Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise*, Paris, Laurent d'Houry, 1689, p. 228.

⁶. Nicolas Beauzée, *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage...*, Paris, Barbou, tome second, 1767, p. 358.

Quant aux discours conduits au masculin, ils ont longtemps répondu à deux situations différentes : soit ils ne concernaient que les hommes (par exemple la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, ou les constitutions d'avant 1946⁷), soit leurs auteurs tenaient les femmes pour quantité négligeable (la plupart des textes philosophiques). Idéologie ouvertement défendue par certains grammairiens : « Si je parle des hommes et des femmes qui sont dans une compagnie [...], je dirai *ils parlèrent des affaires de la guerre* », car « quand les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte »⁸. La moindre lecture d'articles contemporains sur « les ouvriers » ou « les chômeurs » montre que tel est toujours le cas. La justification a changé (on parle aujourd'hui de « masculin générique »), mais les femmes ne sont toujours pas plus importantes ni présentes à l'esprit des rédacteurs – voire des rédactrices.

Ce ne sont donc pas des lubies qui sous-tendent les nouveaux usages, mais des nécessités. Si De Gaulle a inauguré les *doublets* avec « Françaises, Français ! », c'est qu'il cherchait à être élu au suffrage (réellement) universel. Autres temps, autres mœurs, autres modes d'expression. Toutes les personnes recherchant les suffrages du public prennent désormais soin de s'adresser aux deux sexes. S'il est peu probable que ces progrès entraînent rapidement un recul massif du masculin hégémonique (la langue est une pratique sociale, elle ne saurait anticiper les évolutions de la société), il est d'ores et déjà perceptible que son usage trop manifeste suscite de plus en plus de protestations de la part des femmes. Même chose pour la règle d'accord mise au point au ^{xviii} siècle : outre qu'elle heurte souvent l'oreille, elle offusque de plus en plus le sens de la justice des enfants. Si les enseignant-es n'ont longtemps eu d'autre choix que de la professer, parce qu'on leur avait appris que « en français, c'est comme ça », les connaissances sur l'histoire de la langue leur donnent désormais la force de déclarer : « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin » (*Slate.fr*, 7 nov. 2017).

Tout dépend donc, lorsqu'on parle de normes en linguistique, si elles proviennent d'interventions volontaristes ou de logiques profondes de la langue. Les premières sont beaucoup plus volatiles que les secondes, et les secondes vont jusqu'à « faire de la résistance » aux premières quand elles s'opposent à leur fonctionnement.

C'est donc aussi sous cet angle qu'il convient d'observer les nouveaux usages. Aussi échevelés que certains puissent paraître, la plupart sont dictés par la contrainte de genre, qui est à la fois impérative et massive dans les langues romanes. Rangeant l'ensemble du lexique dans le féminin ou le masculin, elle affecte non seulement les noms et les pronoms, mais les déterminants, les adjectifs, les participes passés. Paradoxalement, c'est cette contrainte qui a rendu possible la contestation des infléchissements masculinistes : c'est parce qu'on ne peut pas dire, en français, « le chien est petite mais elle est bruyant » que le sentiment général s'oppose à des phrases comme « le ministre est compétente » ou « le capitaine est enceinte ». C'est parce que les noms de personne sommés de rester au masculin ont toujours été extrêmement peu nombreux (quelques dizaines, à côté des milliers qui varient en fonction du sexe) que leurs équivalents féminins ont survécu et font retour parmi nous. C'est parce que notre cerveau connaît des centaines de noms féminins en *esse*, en *trice*, en *euse*, que les « faux-féminins » en *eure* mis en circulation depuis vingt ou trente ans sont appelés à

7. Où il fut précisé : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme » (Préambule).

8. Dominique Bouhours, *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1675, p. 4.

disparaître (ils n'ont d'ailleurs jamais « pris » dans le peuple). C'est parce que nous savons que les termes désignant des activités humaines se répartissent deux par deux que nous avons retrouvé l'usage des doublets (de rigueur dans les règlements des anciens métiers mixtes).

Mais nous nous inquiétons parfois, ce faisant, d'alourdir nos phrases, et de renforcer « l'ordre du genre », et même d'exclure les personnes qui ne seraient ni d'un sexe ni de l'autre... Si la première crainte n'est due qu'à la méconnaissance des bonnes pratiques (qui a trouvé cet article lourd ?), les autres méritent réflexion.

La peur de renforcer la bicatégorisation de genre rappelle certaines critiques de la parité : insister sur le sexe des élu·es, n'était-ce pas renforcer l'importance d'un critère qui ne devrait pas être pris en compte ? C'était surtout arrêter de faire comme si le sexe ne comptait pas, alors qu'il déterminait – qu'il détermine encore beaucoup – l'arrivée aux affaires de toute la classe politique. La neutralité de cette dernière n'est qu'un argument forgé par le groupe dominant, qui se croit sans particularités : sans couleur, sans accent, sans attaches... et même sans sexe : les femmes n'étaient-elles pas encore appelées « le sexe » au début du ^{xx}e siècle ? Dans les faits, l'exigence de parité a fait des hommes des gens qu'on examine désormais sous tous les angles, et non comme les purs esprits qu'ils se voulaient. De même, les partisans du langage de papa insistent pour dire que « le masculin est une forme neutre », selon la formule inscrite dans la circulaire Philippe (21 nov. 2017), destinée à stopper les progrès du langage égalitaire. Mais non, le masculin n'est ni une forme (c'est un genre), ni du neutre (genre quasi disparu en français, et du reste impropre à désigner les humains). Ce n'est « que » du masculin. Les super pouvoirs qui lui ont été conférés par des gens qui entendaient consolider la domination masculine sont donc appelés à fondre, comme la masse des hommes qui croyaient pouvoir décider tout seuls dans leurs assemblées et leurs ministères. Face à lui, le féminin reprend ses couleurs et ses droits, comme les femmes deviennent peu à peu des êtres politiques « normaux » face à leurs homologues masculins.

Quant à se débarrasser du genre, cela semble impossible aujourd'hui. On peut certes le rendre moins pesant. Il est aisé, par exemple, d'utiliser des noms de fonction plutôt que de personnes (le statut *de l'auto-entrepreneur* pourrait s'appeler *de l'auto-entreprise*). Et une réforme de l'orthographe pourrait dégenrer beaucoup d'adjectifs (aligner *nul/nulle* sur *ridicule*, *civil/civile* sur *facile*). Mais le reste du système est intraitable. D'où le faible succès des pronoms de troisième personne communs (et non neutres !) qui sont proposés depuis quelques années (*iels*, *ellils*, *elleux*, *ciels*, *celleux*...). Que ce soit pour éviter l'énonciation des doublets ou la dénotation du genre des personnes, ils se heurtent inévitablement à la contrainte de genre dès qu'ils appellent un terme à accorder.

Tel est en tout cas l'état actuel des pratiques et de la réflexion. Or nous ne sommes qu'au début de celle-ci, qui marche avec l'approfondissement de l'égalité. L'exemple de l'espagnol, où la jeunesse a récemment trouvé le moyen de remplacer les doublets et leurs abréviations insatisfaisantes par une terminaison unique valable tant à l'oral qu'à l'écrit (*todes*, plutôt que *todas y todos*, ou *tod@s*, ou *tod*s*...) ⁹, montre que nous allons trouver des réponses aux besoins d'aujourd'hui, vu que nous sommes des millions à vouloir désormais parler et écrire de manière plus égalitaire.

9. Après avoir expérimenté les arobases (*tod@s*), les astérisques (*tod*s*) et les x (*todxs*), qui étaient imprononçables ; voir l'article du *Monde* du 10 octobre (« “Quand je dis *todos*, je me corrige tout de suite” : le langage inclusif prend racine en Argentine »).